

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 12 mai 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Est absente madame Nathalie Bourbeau.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous et chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

135-05-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation de signature – Entente établissant les modalités d'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Municipalité de L'Islet – Campor;
3. Résultats soumissions – Adjudication de contrat – Travaux de pavage – Nouveau développement;
4. Résultats soumissions – Adjudication de contrat – Travaux de pavage – Chemins municipaux;
5. Renouvellement – Contrat d'entretien – Groupe électrogène – Station de pompage – Usine de production d'eau potable;
6. Installation – Haies brise-vent d'intérêt public – Boulevard Nilus-Leclerc;
7. Autorisation d'embauche – Monsieur André Couillard – Camping Rocher Panet;
8. Mandat – Monsieur Marius Caron – Entretien des arbres;
9. Tarification – Travail de conciliateur arbitre;

Correspondance :

Carrefour Jeunesse Emploi

Changement de l'offre de service;

10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

136-05-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS D’UTILISATION DES OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE L’ISLET – CAMPOR INC. :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l’entente à intervenir, avec la compagnie Campor inc., à l’égard des modalités d’utilisation des ouvrages d’assainissement des eaux de la Municipalité de L’Islet.

137-05-2015

RÉSULTATS SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE – NOUVEAU DÉVELOPPEMENT :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour la réparation et la pose de pavage dans le nouveau développement résidentiel du secteur Ville L’Islet;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Travaux à effectuer	Quantité	Construction BML inc.	Pavage Réparations Francoeur inc.	Constructions HDF inc.	P.E. Pageau inc.	Entreprises Lévisiennes inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.
Pavage 12° rue et avenue du Héron et de la Perdrix	650 tonnes	94.60 \$ / tm	101.06 \$ / tm	104.50 \$ / tm	102.45 \$ / tm	87.25 \$ / tm	107.93 \$ / tm
Sous-total		61 490.00 \$	65 689.00 \$	67 925.00 \$	66 592.50 \$	56 712.50 \$	70 154.50 \$
Gravier MG 20-A (si nécessaire)		21.00 \$	13.00 \$ / tm	-----	21.00 \$ / tm	22.75 \$ / tm	24.47 \$ / tm

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à la réparation et à la pose de pavage dans le nouveau développement résidentiel du secteur Ville L’Islet.

138-05-2015

RÉSULTATS SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE – CHEMINS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions pour la réparation et la pose de pavage sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Travaux à effectuer	Quantité	Construction BML inc.	Pavage Réparations Francoeur inc.	Constructions HDF inc.	PAVCO INC.	P.E. Pageau inc.	Entreprises Lévisiennes inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.
Pose mécanique de pavage (type d’enrobé bitumineux EB-10-S)	1 100 tonnes	87.10 \$ / tm	103.10 \$ / tm	98.10 \$ / tm	94.00 \$ / tm	88.30 \$ / tm	84.93 \$ / tm	92.46 \$ / tm
		95 810.00 \$	113 410.00 \$	107 910.00 \$	103 400.00 \$	97 130.00 \$	93 423.00 \$	101 706.00 \$

N.B. : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réparation et la pose de pavage sur les chemins municipaux.

139-05-2015

RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN – GROUPE ÉLECTROGÈNE – STATION DE POMPAGE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à la compagnie Génératrice Drummond, les mandats suivants :

Usine de filtration	remplacement de l'antigel, tous les boyaux, thermostats, pompe à eau, bouchon du rad et courroies	1 321.83 \$
Station de pompage	inspection préventive	317.00 \$
Poste de pompage PPA	inspection préventive	304.30 \$
Usine de filtration	inspection préventive	317.00 \$
Station pompage eau brute	inspection préventive	317.00 \$
Total		2 577.13 \$

Les taxes ne sont pas incluses dans ces montants.

Suite à une négociation de prix, il est de plus résolu d'accepter, au montant de 2 411.20 \$, les frais reliés à un tel mandat.

140-05-2015

INSTALLATION – HAIES BRISE-VENT D'INTÉRÊT PUBLIC – BOULEVARD NILUS-LECLERC :

Il est proposé par Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme Arbre Évolution à procéder, sur une section du boulevard Nilus Leclerc, à la plantation d'une haie brise-vent, et ce, afin de réduire la vitesse du vent, prévenir la poudrière et améliorer la qualité de l'air.

Il est de plus résolu d'accepter, pour un montant approximatif de 2 600 \$ plus taxes, les frais reliés à ce projet, lesquels seront prélevés à même le poste budgétaire « surplus accumulé gaz à effet de serre ».

141-05-2015

AUTORISATION D'EMBAUCHE – MONSIEUR ANDRÉ COUILLARD – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur André Couillard à titre de préposé-adjoint à l'entretien des infrastructures du Camping Rocher Panet.

142-05-2015

MANDAT – MONSIEUR MARIUS CARON – ENTRETIEN DES ARBRES :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Marius Caron à procéder à l'entretien des arbres, conformément à l'offre de service soumise.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même le poste budgétaire « plantation d'arbres et stagiaire ».

143-05-2015

TARIFICATION – CONCILIATION-ARBITRE :

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité doit désigner une personne pour régler les mésententes relatives :

- à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil;
- à des travaux de drainage d'un terrain;
- au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de ce dernier est d'agir comme conciliateur entre les parties en litige;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la nomination de deux personnes en la matière;

CONSIDÉRANT QUE le travail de ces derniers mérite rétributions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer, à titre de rémunération pour le travail et les déplacements effectués, une somme forfaitaire de 50 \$ à chacun des conciliateurs-arbitres pour chaque dossier traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

144-05-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 19 h 50, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je, soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière